

EXTRAITS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT :

1. Routes.....
2. doubler les réseaux de lignes à grande vitesse (LGV).....
3. Augmentation de 25 % de la part du fret ferroviaire d'ici 2012.....
 - Promotion du transport combiné.....
 - Création d'autoroutes ferroviaires.....
4. Mise à niveau du réseau existant.....
5. Transports urbains et périurbains.....
6. Mise en place ou amélioration de l'intermodalité des différents modes de transports (TER, parking de délestage, vélos, bus périurbains).....

7. Réduction massive des émissions du transport aérien (50 %)

- Soutien du progrès technologique et de l'effort de recherche (ACARE) :

- réduction des consommations unitaires et des nuisances des appareils. Réduction d'ici 2020 de 50 % de la consommation de carburant et des émissions de CO² par les programmes de recherche

-réduction des émissions d'oxyde d'azote NO_x (de 80 % à l'horizon 2020) ;

-réduction du bruit de 50 % (moins 10 dB par mouvement)

-Renouvellement accéléré des flottes : 20 % des appareils les plus anciens ,sont responsables de 60 % des émissions.

- Modernisation du contrôle aérien par la mise en place du ciel unique européen : 200 millions d'Euros d'investissement français sur 7 ans dans le programme SESAR (sur un total de 2,1 milliards d'Euros)

- Optimisation de la circulation aérienne (croisière montante, descente continue)

-Programme opérationnel d'optimisation de l'exploitation des dessertes d'aéroports.

- Réduction des temps d'attente et de roulage des appareils : objectif de réduction d'Aéroports de Paris de 10 % soit une économie de 10 000 4 tonnes de CO₂. Réduction des émissions par l'équipement accéléré des aéroports en véhicules propres.

- Production et utilisation d'énergies renouvelables sur site (notamment par géothermie) : objectif aéroport de Paris réduction de 20 % en 2010 et de 40 % en 2030 des consommations énergétiques par passager.

- Infrastructures aéroportuaires : la création de nouvelles infrastructures doit correspondre à un déplacement de trafic pour des raisons environnementales.

8. Programme de développement du transport maritime et fluvial Transport fluvial